Villers
Saint-Paul

Arrêté n°45-2025

Le Maire de VILLERS SAINT PAUL ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2212-1 et suivants

Vu le Code de la Route ;

Considérant que des travaux de remplacement des poteaux incendie Avenue de la Renardière et Cavée des Renards par la société SADE gêneront la circulation et le stationnement des véhicules,

ARRETE

Cavée des Renards et Avenue de la Renardière, à compter du 28 juillet 2025, et pour une durée de douze jours :

ARTICLE 1er : Le stationnement sera interdit sur les places de parkings à proximité des poteaux incendie, sur une distance de 10ml environ, de part et d'autre de ces derniers ;

ARTICLE 2 : La circulation des véhicules sera perturbée en fonction de l'avancée des travaux, un alternat sera mis en place, par un « homme trafic » ;

ARTICLE 3 : Les piétons seront déviés du côté opposé aux travaux de remplacement des poteaux ;

ARTICLE 4 : La signalisation correspondante sera mise en place par la société SADE.

ARTICLE 5 : Madame la directrice des Services Techniques Municipaux, Madame la Cheffe de service de la Police Municipale, Monsieur le Commissaire de la Police Nationale de Creil, la société SUEZ EAUX FRANCE sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Villers Saint Paul, le 25 juillet 2025.

Pour, le Maire
L'adjoint délégué,

MAIRIE DE VILLERS-ST-PAUL (Oise)

Jean Pierre DESCAUCHEREUX

MAIRIE DE VILLERS-SAINT-PAUL
Place François Mitterrand - BP 50009 - 60872 RIEUX Cedex 03 44 74 48 40
contact@villers-saint-paul.fr www.villers-saint-paul.fr